

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

24 Juillet 2020

OBJET : Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux accordées en 2019.

L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-quatre Juillet, à treize heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Anne DI MARINO, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Lucien LIMOUSIN, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,
Marie-Pierre CALLET donne procuration à Solange BIAGGI,
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,
Brigitte DEVESA donne procuration à Danièle BRUNET,
Maurice DI NOCERA donne procuration à Didier REAULT,
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Henri PONS,
Eric LE DISSES donne procuration à Valérie GUARINO,
Richard MALLIE donne procuration à Jean-Marc PERRIN,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE

ÉTAIT ABSENT :

Jean-Marie VERANI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
PRESERVATION DES TERRITOIRES
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux accordées en 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte, dans le cadre de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales et suivant les termes de la délibération n° 117 du 31 mars 2017, du compte rendu pour l'année 2019 des autorisations d'occupation temporaire portant sur le domaine public et privé du Département et relevant de la direction des études, de la programmation et du patrimoine et de la direction de la forêt et des espaces naturels.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**